CHAMBRE 1
ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 19/11/2026

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)

de Madame ACHE et Madame BECIRSPAHIC, Conseillers

En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique

Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01) **DOSSIER N° 2300890** **RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE**

Titre de l'affaire Les syndicats Snesup-FSU, CGT-FERCSup de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Mouvement du 22 mars – M22M demandent au tribunal d'annuler l'arrêté relatif à la continuité du service public du 28 mars 2023 pris par le président de l'UPPA

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CGT FERC SUP UPPA	M. P. Johan
	SNESUP-FSU	Mme Anne R.
	MOUVEMENT 22 MARS	M. Alan P.
Défendeur	UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR	

Arrêté le 05/11/2026

Le président du tribunal